

Professionnels de santé : ouverture aux libéraux de la plate-forme de signalement



© 2023 Les Echos Publishing

Quelque 30 000 soignants ont signalé avoir été victimes de violences verbales et/ou physiques en 2021... Ces signalements passent notamment par l'outil dédié de l'ONVS qui était jusqu'à présent réservé uniquement aux soignants des établissements de santé et médico-sociaux pour évaluer ces violences et lutter contre la banalisation des agressions. Mais depuis cette année, les professionnels libéraux ont, eux aussi, la possibilité de déclarer tout fait de violence rencontré dans le cadre de leur travail.

Des signalements qui peuvent être anonymes

Refondue à la suite du rapport 2022 de l'ONVS, la nouvelle plate-forme permet de rendre les démarches de signalement plus faciles. Elle est accessible depuis le portail de signalement des événements sanitaires indésirables sur le site du ministère de la Santé et de la Prévention ou directement sur <https://dgos-onvs.sante.gouv.fr/>. Les signalements sont anonymes, mais il est possible en fin de formulaire de donner ses informations de contact pour être joint par l'Ordre lorsque le signaleur est membre d'une profession soumise à inscription à un ordre professionnel.

